

# NICE COTE D'AZUR

## VILLE DE NICE

# AVIS AU PUBLIC

## LANCEMENT de la CONCERTATION PUBLIQUE

**AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE SITE DE LA PROMENADE DES ANGLAIS ET DES QUARTIERS SITUÉS AU NORD POSSEDANT UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL LIE AU TOURISME HIVERNAL ET AU DEBUT DU TOURISME ESTIVAL**

Par la délibération n°24-14 du 19 janvier 2016, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le site de la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival, sur la Ville de Nice.

Une **concertation** publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter de la publication du présent avis.

**Vu la nécessité de prendre en compte le transfert du Forum de l'Urbanisme et de l'Architecture portant modification de son adresse, il est porté à la connaissance du public que le lieu de mise à disposition pour la mairie de Nice est modifié comme indiqué ci-dessous.**

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes :

- Un DOSSIER DE PRESENTATION du projet d'AVAP sera mis à disposition du public :
  - pour la **métropole Nice Côte d'Azur**, au service de la Planification, à l'Arénas, 455 Promenade des Anglais, 5<sup>ème</sup> étage, immeuble « Les Cîmes » (*entrée côté boulevard René Cassin*), aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.
  - pour la mairie de **Nice**, à la **mairie annexe Thiole - Malausséna**, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.
  - à la **Mission Nice Patrimoine Mondial**, 75 quai des Etats-Unis aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>
- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public pour la métropole Nice Côte d'Azur au service de la Planification, à l'Arénas, 455 Promenade des Anglais, 5<sup>ème</sup> étage, immeuble « Les Cîmes » aux jours et heures d'ouverture au public, pour la mairie de Nice à la mairie annexe Thiole - Malausséna, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public et à la Mission Nice Patrimoine Mondial, 75 quai des Etats-Unis, aux jours et heures d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
  - en les consignand dans un des registres indiqués ci-dessus,
  - et /ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur  
CONCERTATION SUR L'AVAP  
Métropole Nice Côte d'Azur  
Service de la planification  
06364 NICE Cedex 4
  - et/ou, à l'occasion de la REUNION PUBLIQUE de concertation, en les formulant oralement.

La concertation s'articulera autour de la présentation du diagnostic architectural, urbain, patrimonial et environnemental et des objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Pour cette étape de concertation, il est prévu une **EXPOSITION PUBLIQUE** d'une durée minimale de trois semaines et une **REUNION PUBLIQUE** de concertation.

Le contenu de cette exposition sera également consultable sur le site internet de la Métropole.

**L'exposition et la réunion publiques seront préalablement annoncées par voie de presse, d'affiches au siège de la Métropole et en mairie de Nice et sur le site internet de Nice Côte d'Azur. Les annonces préciseront les dates, lieux et objets des événements.**